

**Conseil général de la Commune de Lully du 3 avril 2023**  
**Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal 02/2023**  
**Demande de crédit de CHF 349'000.- Pour la sécurisation et la renaturation des**  
**rives du Boiron**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préliminaires**

La commission s'est réunie en séance le 20 mars pour une présentation détaillée du projet en présence de Monsieur Mark Wings, Syndic, Madame Christine Birarda, municipale, Messieurs Jean-François Rubin et Marc Genton municipaux ainsi que de la commission ad-hoc. Les deux commissions se sont ensuite séparées pour continuer leurs travaux spécifiques avec les municipaux concernés, soit Messieurs Mark Wings, Jean-François Rubin et Marc Genton pour la partie financière.

Ces derniers ont répondu et apporté tous les éclaircissements demandés aux questions qui leur ont été posées pour ce préavis 02/2023.

## **2. Commentaires**

Chaque membre du Conseil a reçu un exemplaire du préavis et a pu en prendre connaissance avant la séance. Aucune interpellation de membres du Conseil auprès de la commission n'a été faite.

Lors du Conseil général du 7 décembre 2021, le Conseil général a accepté le préavis 08/2021 demandant un crédit de CHF 36'200.- pour financer l'étude de sécurisation et renaturation des rives du Boiron. Cette étude menée par le bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel étant terminée, la municipalité nous soumet donc maintenant un projet de réalisation du projet global.

La commune de Lully a le devoir de sécuriser ce chemin de randonnée étant donné les risques importants que représente l'état des appuis du pont en secteur amont ainsi que les déplacements et parfois effondrement des enrochements décrits sur ce préavis. La commune de Lully pourrait être tenue responsable en cas d'accident engendré par l'état dégradé de ces aménagements.

Le préavis détaille au point 6. les Coûts et subsides garantis, soit :

Dans la partie "A Travaux" :

- Point 1 cours d'eau : 95 % de subsides pour les 257'000.- soit un montant de 244'150.- reste donc 12'850.- à la charge de la commune.
- Point 2 : Aucun subside pour les 34'000.- du point 2, ce montant est donc entièrement à la charge de la commune

Dans la partie "B Travaux Forestiers" :

- 95% de subsides pour les 15'000.- soit un montant de 14'250.- reste donc 750.- à la charge de la commune.

Dans la partie "C Etudes" :

- 95% de subsides pour les 43'000.- soit un montant de 40'850.- reste donc 2'150.- à la charge de la commune.

A noter que ce point "Etudes" ne comprend pas le crédit d'étude initial de 36'200.- préalablement accepté lors du Conseil général du 7 décembre 2021, ces 43'000.- concernent les coûts de suivi des travaux par le bureau d'ingénieurs.

Concernant les 95% de subventions, ils se composent de 60% à la charge du canton et 35% à la charge de la confédération, cette subvention de la confédération représentant un total de 110'250.- est allouée uniquement si le projet apporte une plus-value environnementale, ce qui est le cas pour ce projet, une rapide estimation d'un projet portant uniquement sur la sécurisation des berges et du pont, mais sans plus-value environnementale, a été faite par la municipalité et démontré qu'il ne serait pas moins cher pour la commune du fait de la non disponibilité de la subvention de la confédération.

A noter que l'attribution des subventions sont garanties pour autant que le projet démarre sur cette année 2023.

Les coûts des travaux ont été estimés par le bureau d'ingénieurs et incluent une marge de 30% dans les prix soumis, ce qui devrait exclure un dépassement budgétaire. En résumé, le total prévu pour ces travaux est de CHF 349'000.- dont 299'250.- financés par les subventions et 49'750.- à la charge de notre commune, montant qui serait prélevé sur le compte "9282.2 investissements futurs", compte qui disposait de 754'215.- au bouclage de l'année 2021.

### **3. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Lully :

- dans sa séance du 3 avril octobre 2023,
- ayant vu le préavis de la municipalité pour la sécurisation et renaturation des rives du Boiron,
- ayant ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## **Décide :**

D'accepter le préavis tel que présenté par la municipalité et d'allouer un crédit de CHF 349'000.- via le compte 9282.2 pour le financement de la sécurisation et la renaturation des rives du Boiron

Pour la commission des finances :

Thierry Ruch

Rapporteur

Lully, le 3 avril 2023